



ICEM – Pédagogie Freinet

Siège social et secrétariat
10 chemin de la roche Montigny
44000 NANTES

Tél. : 02 40 89 47 50
secretariat@icem-freinet.org
comite-d-animation@icem-freinet.org

www.icem-pedagogie-freinet.org/

L'ICEM soutien La CAMEM(*) qui prend position sur la mort de George FLOYD

<https://www.fimem-freinet.org/fr/node/3735>

L'ICEM appuie la condamnation de la CAMEM de toutes les formes de discrimination raciale dans le monde, émise à l'occasion de la mort de George Floyd aux États-Unis.

Aussi, nous appelons à être vigilant·e·s au quotidien, dans notre environnement et sur nos lieux de travail, à rejoindre les mobilisations de protestation pour ce qui concerne les discriminations qui perdurent en France, en Europe et dans le monde.

A Nantes, le 16 juin 2020

Le Comité d'animation collégial
de l'ICEM – pédagogie Freinet

(*) **CAMEM** : Coordination africaine des mouvements de l'École moderne

La Camem prend position sur la mort de Georges FLOYD

Communiqué de condamnation

Le 25 mai 2020, George FLOYD, 46 ans, originaire du Texas, qui cherchait à recommencer sa vie à Minneapolis, est mort face contre terre, le cou sous le genou d'un policier blanc, un policier qui fait l'objet de plusieurs plaintes et jamais écopé de sanctions. Le destin de George Floyd émeut le monde entier et particulièrement le continent africain.

Les organisations affiliées à la CAMEM (Coordination Africaine des Mouvements de l'École Moderne) dénoncent cette bavure policière. Cette violence démontre le quotidien toujours très difficile de la communauté Afro-américaine aux États-Unis toujours victime des injustices raciales. C'est une violation tant des droits de l'homme que des instruments ou engagements internationaux pris par les USA. D'autres affaires tragiques impliquant les décès de personnes noires aux mains de la police se sont déroulées ces dernières années entraînant la naissance du mouvement dit Black Lives Matter "La vie des Noirs compte".

Les mouvements Freinet signataires de ce communiqué tiennent à dénoncer les disparités raciales qui touchent tous les domaines du système de justice pénale américain. Alors qu'ils ne représentent que 13% de la population des USA, les noirs constituent 40 % de la population carcérale du pays. Leur taux d'incarcération est de cinq fois supérieur à celui de la population blanche.

Dans toutes les constitutions « la personne humaine » est sacrée. Les signataires demandent que les coupables soient punis conformément aux lois en vigueur et condamnent par la même occasion toutes les formes de discrimination raciale dans le monde.

Dagana, le 2 juin 2020